

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	18 841	5 004	13 836	13 836		
	Fonds commercial (1)	38 112		38 112	38 112		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	787 322		787 322	787 322		
	Constructions	4 185 159	1 542 689	2 642 469	2 184 568	457 901	20.96
	Installations techniques, matériel et outillage	2 191 376	1 190 480	1 000 896	1 007 030	6 134	0.61
	Autres immobilisations corporelles	1 598 445	1 056 609	541 836	422 667	119 169	28.19
	Immobilisations en cours	19 855		19 855	6 780	13 075	192.85
	Avances et acomptes				41 389	41 389	100.00
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	19 466 500		19 466 500	21 643 126	2 176 626	10.06
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	13 810		13 810	10 143	3 666	36.14
Total II		28 319 419	3 794 782	24 524 637	26 154 974	1 630 337	6.23
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	29 294 132	229 150	29 064 982	16 032 233	13 032 748	81.29
	En-cours de production de biens	584 185		584 185	198 703	385 482	194.00
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis	20 422 630	313 569	20 109 061	4 954 625	15 154 436	305.86
	Marchandises	3 147 688	329 659	2 818 029	1 940 418	877 612	45.23
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 485 121		1 485 121	1 615 043	129 922	8.04
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	26 555 712	409 277	26 146 435	10 068 558	16 077 877	159.68
	Autres créances	3 273 392		3 273 392	535 680	2 737 712	511.07
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	1 184 288		1 184 288	692 026	492 262	71.13
	Charges constatées d'avance (3)	429 466		429 466	1 566 395	1 136 928	72.58
	Total III	86 376 616	1 281 656	85 094 960	37 603 682	47 491 278	126.29
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		114 696 034	5 076 438	109 619 597	63 758 656	45 860 941	71.93

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0-
505 196

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 17 035 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	17 035 000	17 035 000		
	Réserves				
	Réserve légale	132 704	132 704		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 055 901	1 610 572	554 672	34.44
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	2 048 553	554 672	1 493 882	269.33
	Subventions d'investissement	19 142		19 142	
	Provisions réglementées				
	Total I	16 194 194	18 223 605	2 029 411	11.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	794 322	385 790	408 533	105.90
	Provisions pour charges				
	Total III	794 322	385 790	408 533	105.90
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 092 418	1 291 555	199 137	15.42
	Concours bancaires courants	50 240 298	19 049 713	31 190 585	163.73
	Emprunts et dettes financières diverses	10 803 471	10 634 524	168 948	1.59
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	607 701	8 658	599 043	NS
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 210 465	11 806 596	10 403 868	88.12
	Dettes fiscales et sociales	7 554 260	2 320 889	5 233 372	225.49
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	122 466	37 326	85 140	228.10
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	92 631 080	45 149 262	47 481 819	105.17
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	109 619 597	63 758 656	45 860 941	71.93

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

91 740 605 44 056 843

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	4 050 936	1 925 476	5 976 412	3 067 090		2 909 323	94.86
Production vendue de biens	84 491 567	44 863 371	129 354 938	102 683 404		26 671 534	25.97
Production vendue de services	1 212 075	3 297 563	4 509 638	3 478 278		1 031 361	29.65
Chiffre d'affaires NET	89 754 579	50 086 410	139 840 989	109 228 772		30 612 218	28.03
Production stockée			15 641 220	3 938 477		19 579 697	497.14
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			3 697 222	2 273 657		1 423 566	62.61
Autres produits			1 421 633	1 332 053		89 580	6.72
Total des Produits d'exploitation (I)			160 601 064	108 896 004		51 705 060	47.48
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)			883 841	449 034		434 807	96.83
Achats de matières premières et autres approvisionnements			127 037 042	88 572 438		38 464 604	43.43
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			6 854 485	13 098 813		6 244 328	47.67
Autres achats et charges externes *			22 443 522	18 553 724		3 889 798	20.97
Impôts, taxes et versements assimilés			951 294	746 142		205 152	27.50
Salaires et traitements			8 438 519	6 219 050		2 219 469	35.69
Charges sociales			3 541 888	2 633 958		907 930	34.47
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			674 586	620 765		53 821	8.67
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 494 641	739 278		755 363	102.18
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 850 345	2 626 737		223 609	8.51
Total des Charges d'exploitation (II)			159 693 512	107 164 246		52 529 266	49.02
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			907 552	1 731 758		824 206	47.59
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	29 527	57 427	27 900	48.58
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	300 000	200 000	100 000	50.00
Différences positives de change	182 725	95 608	87 117	91.12
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	512 252	353 035	159 217	45.10
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 618 016	1 956 084	661 932	33.84
Différences négatives de change	213 601	136 210	77 390	56.82
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 831 617	2 092 295	739 322	35.34
2. Résultat financier (V-VI)	2 319 365	1 739 260	580 105	33.35
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 411 813	7 501	1 404 312	NS
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 052		6 052	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	116 739	9 238	107 501	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		100 000	100 000	100.00
Total VII	122 791	109 238	13 553	12.41
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	657 326	727 711	70 385	9.67
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	108 206	738	107 468	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	765 531	728 449	37 083	5.09
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	642 740	619 211	23 530	3.80
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	6 000	72 040	66 040	91.67
Total des produits (I+III+V+VII)	161 236 107	109 358 277	51 877 830	47.44
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	163 284 660	109 912 949	53 371 712	48.56
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	2 048 553	554 672	1 493 882	269.33

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 109 619 596.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 139 840 989.06 Euros et dégagant un déficit de 2 048 553.32-Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1 - Au 31/12/2021, notre provision SAV s'élevait à 348789.72€.

Cette provision est basée sur des statistiques internes comprenant :

- le coût du remboursement forfaitaire du cadre changé, main d'oeuvre comprise,
- le nombre de vélos vendus, et le nombre de cadres rentrés en SAV avec prise en compte d'une projection de réalisation sur plusieurs années.

Elle est donc recalculée chaque année à la clôture de l'exercice pour tenir compte de l'évolution de ce risque. Il a donc été repris une somme de 124391.50€ dont 43773.63€ à titre d'usage. Aucune provision n'a été dotée. Au 31/12/2022, la provision SAV s'élève donc à 223858.22€.

2 - Les provisions pour risques prud'hommaux de 37000€ enregistrées en 2019 sont maintenues, les procédures étant toujours en cours. Le montant total des risques s'élève donc à 37000€ au 31/12/2022.

Il a été passé en charge au titre de l'exercice un montant de 714835.08€ correspondant aux indemnités transactionnelles et de licenciements constatées au titre de l'exercice.

3 - En date du 16/08/2022, il a été décidé la dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine de notre filiale, les CYCLES FRANCE LOIRE. La durée d'insaisissabilité des tiers de trente jours s'est terminée le 30 septembre, date à laquelle les soldes des comptes de notre filiale ont été repris. Cette TUP a dégagé un mali de 421439.68€ enregistrée en 671000. Ce mali a été réintégré fiscalement. En contrepartie, nous avons repris la provision sur titres de 300000€ (compte 786620), reprise neutralisée fiscalement.

4 - Recall :

Il a été constatée dans nos comptes un coût de 1950232€ correspondant à un rappel sur des vélos suite à des défaillances décelées sur les cadres. Un montant de 1241750.15€ a été pris en charge par notre société mère. Ce coût comprend non seulement les coûts liés à l'échange des cadres, mais également la destruction de ces derniers, le coût du rapatriement, la main d'oeuvre nécessaire, les frais de logistique et les frais de communication et juridique de ce rappel. Figure en provision pour charges le solde estimé au 31/12/2022 de ce coût s'élevant à 533464.19€.

5 - Comptabilisation Matching

En N-1 le matching (césure fournisseurs) était comptabilisé en compte de régularisation,

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

cet exercice ce dernier a été comptabilisé en stock.

6- Les opérations militaires en Ukraine qui ont commencé le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie par de nombreux Etats ont des incidences sur l'activité de nombreux groupes internationaux et auront une incidence sur l'économie mondiale. La situation géopolitique actuelle est complexe et il est impossible de mesurer à ce stade toutes les conséquences des répercussions économiques potentielles. Néanmoins, la crise ne remet pas en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

7- Offre du consortium menée par KKR pour le Groupe Accell
L'offre prévue a été validée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cycles Lapierre SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022
Cycles Lapierre SAS
20 rue Edmond Voisenet - 21000 Dijon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Cycles Lapierre SAS

20 rue Edmond Voisenet - 21000 Dijon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'associée unique de la société Cycles Lapierre SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associée unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cycles Lapierre SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes



auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique, à l'exception du point ci-dessous.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévus à l'article D.441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Dijon, le 30 juin 2023

KPMG SA

Samuel Brunneval

Associé

Cycles Lapierre SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022